



Communauté de Communes  
de Desvres-Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement

Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 062-200018083-20250410-B1920250410-BF



Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi vingt-huit mars, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

## Délibération n°19-2025-04-10

### Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, Mme Marylise THILLIEZ, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. André BAHEUX, M. André LELEU, M. Hervé BROUART, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHET, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

### Pouvoirs :

M. Raymond LEJOSNE à M. Marc DEMOLLIENS  
Mme Ludivine MOREAU à Mme Nicole DARQUES  
M. Samuel GEST à M. Christophe FOURCROY  
M. Alain MAQUINGHEN à M. Christophe DOUCHAIN  
Mme Laurence LEFEBVRE à M. Luc VAN ROEKEGHEM

### Etaient remplacés :

M. Bernard TASSART par M. Philippe HODIQUE  
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

### Etait excusé :

M. Jean-Claude RETAUX

### Etaient absents :

M. Philippe DELBARRE  
M. Jean-François SAGOT  
M. Grégory SMERCK

### Secrétaire de séance :

M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	41
Excusés avec pouvoir à un titulaire	5
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	1
Absents	3
Nombre de votes	48

### **Délibération n°19-2025-04-10**

#### **Objet : budget principal : vote du budget primitif 2025**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 25 mars 2025,

Considérant que le budget primitif 2025 sera voté par nature et par chapitre globalisé,

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis,

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant le budget primitif 2025 en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 15 990 600,82€  
- Section d'investissement : 5 534 122,41€

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif du budget principal 2025**

Fait et délibéré à Desvres, le 10 avril 2025

Le secrétaire de séance

Le Président

  
Vincent LACHERE

  
Claude PRUDHOMME